



Département des  
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
VERSAILLES

CANTON DE  
VERSAILLES-SUD

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE - RENDU  
DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 11 AVRIL 2012**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F.FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, MM. E. NIVET, N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, Mme G. TILMANN (à partir du point 5), M. A. ROBLIN

Secrétaire de séance : M. D. DUMOULIN

**1/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 16 novembre 2011**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de séance du conseil municipal du 16 novembre 2011

**2/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 19 janvier 2012**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de séance du conseil municipal du 19 janvier 2012

**3/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 15 février 2012**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de séance du conseil municipal du 15 février 2012

#### 4/ Approbation du compte de gestion 2011 de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion 2011 de la commune, lesquels se résument comme suit :

##### Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 655 526,54 €  
Recettes : 2 087 189,71 €  
Excédent : 431 663,17 €  
Excédent de clôture : 431 663,17 €

##### Section d'Investissement

Dépenses : 605 633,67 €  
Recettes : 1 057 770,63 €  
Excédent de clôture : 452 136,96 €

RAR Recettes :	98 355,00
RAR Dépenses :	<u>-395 520,80</u>
	- 297 165 80

Solde restes à réaliser : -297 165,80 €

*Solde excédent d'investissement* 154 971,16 €

Constatant que le Compte de gestion 2011 présente un excédent de fonctionnement de **431 663,17€**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 431 663,17€

#### 5/ Approbation du compte administratif 2011 de la Commune

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et après que le Maire ait quitté la séance,

**DECIDE** d'approuver le compte administratif 2011 de la commune, lequel se résume comme suit :

##### Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 655 526,54 €  
Recettes : 2 087 189,71 €  
Excédent : 431 663,17 €  
Excédent de clôture : 431 663,17 €

##### Section d'Investissement

Dépenses : 605 633,67 €  
Recettes : 1 057 770,63 €  
Excédent de clôture : 452 136,96 €

RAR Recettes :	98 355,00
RAR Dépenses :	<u>-395 520,80</u>
	- 297 165 80

Solde restes à réaliser : -297 165,80 €

*Solde excédent d'investissement* 154 971,16 €

Constatant que le Compte de gestion 2011 présente un excédent de fonctionnement de **431 663,17€**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 431 663,17€

## 6/ Approbation du compte de gestion 2011 - assainissement

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion assainissement 2011 de la commune, lequel se résume comme suit :

### Section Exploitation

Dépenses	: 31 752,35 €	
Recettes	: 38 568,07 €	
Excédent d'exploitation :		6 815,72 €

### Section d'Investissement

Dépenses :	0 €	
Recettes :	71 040,43 €	
Excédent d'investissement :		71 040,43 €
Excédent reporté 2010		<u>25 150,29 €</u>

Excédent de clôture : 96 190,72 €

Constatant que le Compte de Gestion 2011 présente un excédent d'exploitation de 6 815,72 € et un excédent d'investissement de 96 190,72 €, décide l'affectation comme suit :

**1068 : autres réserves** : 6 815.72 €  
**OO1 : solde d'exécution d'investissement reporté** : 96 190.72 €

## 7/ Approbation du compte administratif 2011 - assainissement

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et après que M. le Maire ait quitté la séance,

**DECIDE** d'approuver le compte administratif Assainissement 2011 de la commune, lequel se résume comme suit :

### Section Exploitation

Dépenses	: 31 752,35 €	
Recettes	: 38 568,07 €	
Excédent d'exploitation :		6 815,72 €

### Section d'Investissement

Dépenses :	0 €	
Recettes :	71 040,43 €	
Excédent d'investissement :		71 040,43 €
Excédent reporté 2010		<u>25 150,29 €</u>

Excédent de clôture : 96 190,72 €

Constatant que le Compte de Gestion 2011 présente un excédent d'exploitation de 6 815,72 € et un excédent d'investissement de 96 190,72 €, décide l'affectation comme suit :

**1068 : autres réserves** : 6 815.72 €  
**OO1 : solde d'exécution d'investissement reporté** : 96 190.72 €

## **8/ Vote des taux d'imposition 2012**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2012 après transferts de la fiscalité départementale et régionale selon la réforme fiscale :

Taxe d'habitation : **15.67 %**

Foncier bâti : **15.83 %**

Foncier non bâti : **82.44 %**

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **18.31 %**

## **9/ Vote du budget primitif 2012 de la Commune**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

### **Section de fonctionnement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 1 788 474,00 €

### **Section d'Investissement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 1 454 374,51 €

## **10/ Attribution du montant des subventions aux associations**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Art 1 : DECIDE** d'attribuer, à l'unanimité, la subvention du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

<b><u>Association</u></b>	<b><u>Subvention en €</u></b>
<b>ADVMC</b>	1 000€
<b>AOC</b>	800€

**Art 2 : DECIDE** d'attribuer, à la majorité, MM. D. DUMOULIN, B. LERISSON ne prenant pas part au vote, la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b>APEMACC</b>	39 000€
----------------	---------

**Art 3 : DECIDE** d'attribuer, à l'unanimité, la subvention du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

<b>ASVLB</b>	675€
<b>Bibliothèque de Châteaufort</b>	500€
<b>Golf Club Castelfortain</b>	2 400€
<b>Jeunes Castelfortains</b>	5 000€
<b>Rayonnement Castelfortain</b>	5 300€
<b>APACH</b>	500€

**Art 4 : DECIDE** d'attribuer, à la majorité, 1 voix Contre (M. E. DUPONT) et 1 Abstention (M. P. PANNETIER), la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b>Aumônerie CES et Lycée de Buc</b>	225€
--------------------------------------	------

**Art 5 : DECIDE** d'attribuer, à l'unanimité, la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b>Comité des Fêtes Comité Saint Simon</b>	3 110€
------------------------------------------------	--------

**Art 6 : DECIDE** d'attribuer, à la majorité, M. Y. GOUNOT, ne prenant pas part au vote, la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b><u>Les Lézards Moto-Club</u></b>	700€
-------------------------------------	------

**Art 7 : DECIDE** d'attribuer, à la majorité, 1 Abstention (Mme I. JACQUES) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b><u>Tennis Club Castelfortain</u></b>	5 000€
-----------------------------------------	--------

**Art 8 : DECIDE** d'attribuer, à la majorité, 1 Abstention (M. E. DUPONT) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<b>U.N.C.</b>	700€
---------------	------

### **11/ Modification de l'autorisation de programme relative à la construction de la salle polyvalente**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ABROGE** sa délibération du 26 avril 2011. **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1 600 000 € votée dans le cadre du Budget Primitif 2012 pour l'opération de réalisation du foyer rural

	2011	2012	2013	TOTAL
Article 2031 – Frais d'études	200 000€			200 000€
Article 2184 – Mobilier				
Article 2313 – Immobilisations en cours : constructions		300 000€	1 100 000€	1 400 000€
<b>TOTAL</b>	<b>200 000€</b>	<b>300 000€</b>	<b>1 100 000€</b>	<b>1 600 000€</b>

### **12/ Vote du budget primitif 2012 - Assainissement**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter le Budget Primitif de l'assainissement, lequel se résume comme suit :

### **Section d'Exploitation**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 36 500,00 €

### **Section d'Investissement**

Equilibrée en dépenses et recettes à : 120 792,44 €

#### **13/ Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la restauration du patrimoine bâti du domaine d'ors**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de restauration du patrimoine bâti du domaine d'ors.  
**SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide pour la restauration du patrimoine bâti du domaine d'ors ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

#### **14/ Demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour la future école maternelle**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de construction d'une école maternelle ; **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la dotation d'action parlementaire de 10 000€

#### **15/ Contribution 2012 à la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »**

Le Parc Naturel Régional de la haute Vallée de Chevreuse a demandé une participation financière des maîtres d'ouvrages signataires des contrats de bassin à la cellule d'animation de 242€

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**INSCRIT** en dépense la contribution 2012 de la commune à la cellule d'animation pour un montant de 242€

#### **16/ Motion de principe sur le financement de la classe nature du 18 au 22 juin pour les CE2 de l'école primaire**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité (M. P. BERQUET ne prenant pas part au vote)

**SE PRONONCE** favorablement sur le principe du financement de la classe nature 2012 de l'école primaire, à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonné à 370€

#### **17/ Prise en charge de nuitées pour les professeurs des écoles lors de l'organisation des séjours par les professeurs des écoles**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix Contre (Mme F. FORZANI)

**DECIDE** de prendre en charge les nuitées lors de l'organisation des séjours par les instituteurs et professeurs des écoles.

## **18/ Avis sur la majoration des droits à construire**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SE POSITIONNE CONTRE** le principe de la majoration de 30 % des règles de gabarit, de hauteur, d'emprise au sol ou de coefficient d'occupation des sols, prévue dans la loi susvisée. **DIT** qu'une note d'information sur les conséquences de l'application de cette loi sera faite à la population ; ainsi qu'une consultation préalable du public, suivie d'une délibération du Conseil Municipal.

## **19/ Motion contre le passage du métro aérien**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EXIGE** que les infrastructures ferroviaires nécessaires à la circulation du métro automatique léger soient réalisées en tranchée couverte sur toute la partie traversant la commune. **S'OPPOSE FERMEMENT** à tout autre mode de traversée susceptible de générer les nuisances sus invoquées

## **20/ Avis sur l'enquête publique relative à la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement de son installation nucléaire de base n° 18 dite « Ulysse**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE un avis favorable sous réserve** du contrôle du transport et du respect strict du protocole de décontamination des déchets produits par le démantèlement de son installation nucléaire de base n° 18 dite «Ulysse » implantée sur le centre de SACLAY.

## **21/ Avis sur l'enquête publique relative à la délimitation de la zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE un avis favorable sous réserve que** : le tracé du futur métro du Grand Paris n'apparaisse pas sur les documents graphiques annexés à l'arrêté de délimitation.  
**REAFFIRME** son opposition à toute implantation d'infrastructure de transport en infrastructure aérienne sur cette zone.

La séance est levée à 23h30.

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**